

Document d'information sur le produit d'assurance
Compagnie : AWP P&C - Entreprise d'assurance française
Produit : Voyages Long Séjour

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'assurance **Voyages Long Séjour** est un contrat temporaire qui offre, lors de tout voyage de 2 à 24 mois consécutifs, des prestations d'assistance au voyageur et garantit les dommages aux bagages ainsi que la responsabilité civile vie privée à l'étranger.



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ Assistance aux voyageurs

Assistance rapatriement

Frais supplémentaires d'hébergement (plafond : 50 € par jour pendant 7 jours maximum) et frais de transport pour reprendre le voyage interrompu

Frais médicaux et d'hospitalisation, d'urgence à l'étranger (plafond par assuré et par période d'assurance : jusqu'à 300 000 € selon la zone concernée, et 600 € pour les frais dentaires urgents)

Frais d'hébergement (plafond : 50 € par jour pendant 7 jours maximum)

Frais recherche et/ou de secours : (plafond : 8 000 € par sinistre et 15 000 € par période d'assurance)

Retour anticipé

Assistance décès : Rapatriement et frais funéraires (plafond : 2 300 €)

✓ Dommages aux bagages

Indemnisation (plafond : 3 000 € par assuré et sinistre)

✓ Responsabilité Civile vie privée à l'étranger / Villégiature

Tous dommages confondus corporels, matériels et immatériels consécutifs (Responsabilité civile vie privée à l'étranger / villégiature plafond : 4 500 000 € dont 450 000 € pour dommages matériels et immatériels)

✓ Responsabilité Civile sport ou loisir

(Plafond : 150 000 € dont 45 000 € pour dommages matériels et immatériels)

✓ Rachat de franchise

En cas de dommages au véhicule de location (plafond : 800 € par période d'assurance dont 150 € pour frais de dépannage/remorquage)

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les personnes ayant leur domicile hors de France métropolitaine (Corse comprise), Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française)
- ✗ Les voyages d'une durée inférieure à deux 2 consécutifs ou supérieure à 24 mois consécutifs



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Le fait intentionnel, incluant le suicide ou la tentative de suicide de l'Assuré ou encore les actes frauduleux
- ! Les dommages causés par la guerre civile ou étrangère, les actes de terrorisme, les émeutes, mouvements populaires, coups d'état, prises d'otage ou la grève
- ! Les dommages survenus antérieurement à la souscription du contrat
- ! Les dommages consécutifs aux catastrophes naturelles
- ! Les convalescences et les affections en cours de traitement non encore consolidées
- ! Les maladies ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées, ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les 6 mois précédant la demande d'assistance.
- ! L'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement, les fécondations in vitro
- ! Les frais engagés sans l'accord préalable de l'assureur
- ! La participation à tout sport (ou entraînements préparatoires) exercé en compétition officielle ou à titre professionnel

Principales restrictions :

- ! Pour la garantie Dommages aux bagages : Franchise de 30 € par sinistre et par assuré
- ! Pour les garanties Responsabilité civile vie privée à l'étranger, Responsabilité civile villégiature et Responsabilité civile Sport ou loisir : Franchise de 80 € par sinistre
- ! Pour la garantie Frais médicaux et d'hospitalisation, d'urgence à l'étranger : Franchise de 30 € par sinistre



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Le(s) pays de séjour ou la zone géographique sélectionné(s) lors de la souscription parmi ceux proposés par l'assureur, à l'exclusion de la Corée du Nord

La liste, mise à jour, de l'ensemble des pays non couverts est disponible sur le site d'Allianz Travel à l'adresse suivante : <https://paysexclus.votreassistance.fr>. Les zones géographiques sont : zone 1 (Europe, Maghreb), zone 2 (Monde entier sauf Etats-Unis, Canada, Australie), zone 3 (Monde entier).



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

■ A la souscription du contrat

Déclarer le risque à assurer en toute bonne foi afin de permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

Payer la prime indiquée lors de la souscription du contrat.

■ En cours de contrat

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.

■ En cas de sinistre

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en œuvre l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre.

Informez l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement reçu au titre d'un sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée le jour de la souscription du contrat, auprès de l'assureur.

Un paiement mensuel peut toutefois être proposé par l'assureur.

Le paiement est effectué par carte bancaire sur le site de l'assureur ou par téléphone.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date de souscription et cesse à la date de cessation de la dernière garantie souscrite applicable.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat à l'initiative de l'assuré est possible à l'issue d'une année à compter de la date d'effet du contrat d'assurance par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur.

En cas de retour définitif en France avant la date initialement prévue, le contrat est résilié de plein droit. L'assuré doit en informer l'assureur par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur.